

Les échos du Conseil municipal du 25 novembre 2009

Les orientations budgétaires pour 2010

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à débattre lors de cette étape préparatoire au vote du budget primitif.

■ La situation financière de la ville :

- > **La section de fonctionnement** : les charges de fonctionnement ont connu une hausse plus importante sur l'exercice 2009 (+ 4,16%) liée à :
 - l'évolution des charges de gestion courante et au fonctionnement des nouveaux équipements (Aquapol par exemple)
 - la hausse des tarifs de l'énergie domestique.

Les recettes de fonctionnement fluctuent depuis ces dernières années en raison des variations de la taxe professionnelle. Le produit des services a augmenté quant à lui de près de 5,79%.

- > **La capacité d'épargne de fonctionnement** : l'excédent brut courant se maintient en valeur absolue à un niveau satisfaisant.
- > **La fiscalité et la mobilisation des potentialités** : les impôts locaux sur notre ville restent faibles ;
- > **La dette** : les investissements importants réalisés par la Ville ces 10 dernières années sont à l'origine de l'augmentation de la dette, qui reste néanmoins faible.
- > **La structure du financement de l'investissement** : l'épargne nette vient chaque année financer une partie des investissements. Parmi les ressources propres, la Ville a bénéficié de deux années de FCTVA consécutives en adhérant au plan de relance de l'économie lancé par l'Etat.

■ Informations issues du projet de loi de finances pour 2010

Le projet de loi de finances pour 2010 annonce une rupture radicale dans le mode de financement des collectivités territoriales avec notamment la suppression de la taxe

professionnelle, qui représente à Montrouge 40% du produit des contributions directes. L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue en deux temps. Les réformes du financement des collectivités territoriales et des EPCI devraient entrer en vigueur en janvier 2011 ; 2010 serait donc une année neutre. Par ailleurs, la loi de finances prévoit une augmentation de la DGF de 0,6% sur 2010. Mais pour ce qui est de Montrouge, il convient plutôt de miser sur une stagnation voire un léger recul de 0,12%.

■ Les propositions pour le budget 2010 :

- > **La section de fonctionnement** : concernant les recettes, le produit total de nos contributions directes est inscrit en hausse de 1,31% sur 2010. Une hypothèse modérée d'évolution des bases de 1,5% a été retenue pour les autres impôts locaux. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs puisque le taux d'inflation constaté sur 2009 est nul, voir négatif. Globalement les produits de fonctionnement courant devraient se situer à hauteur de 64 568 K€ en 2010, soit une évolution de -2,18%. Du côté des charges de fonctionnement, le but à atteindre est la stabilité. Les charges de personnel pourront évoluer de 1,76% contre 2,7% entre 2008 et 2009. Les charges financières sont également inscrites en recul par rapport à 2009. En ce qui concerne les subventions, la ville souhaite renouveler son soutien auprès des associations locales tout en appliquant le principe de stabilité. Au final le solde de la section de fonctionnement serait de 3 864 K€, soit un excédent supérieur de plus de 11% à celui du Budget Prévisionnel 2009.
- > **Les mouvements immobiliers prévus en 2010** : l'enveloppe d'acquisition devrait être arrêtée à 4 220 K€ et celle des cessions à 1 964 K€. Retranché au solde de fonctionnement, l'étude de l'in-

vestissement débute avec une capacité de financement de 1 608 K€.

- > **Les investissements pour 2010** : les recettes d'investissement pourraient atteindre 4 961 K€. Le montant nécessaire à la continuation du programme d'équipement devrait représenter 21 025 K€, soit un montant similaire à 2009. Il est prévu de recourir à une inscription d'emprunt de 17 159 K€ et espérer une désinscription lors du vote du budget supplémentaire grâce au report de l'excédent d'investissement. En conclusion, cette année 2010 devrait ressembler fortement à l'exercice 2009, bien que la pression de la crise paraisse aujourd'hui allégée.

■ Attribution de subventions

Régulièrement, le Conseil municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

- **Bienvenue à Montrouge** (achat des flambeaux dans le cadre du téléthon) : 974 €
- **Société Historique et Archéologique du Grand Montrouge** : 1 000 €
- **CAM** (subvention dans le cadre des tournois de haut niveau - remboursement sur pièces) : 34 868 €
- **Amicale Sportive de Louis Herz** : 1 400 €
- **SMM** (promotion sportive aux scolaires) : 2 713 €
- **Montrouge Football Club 92** (promotion sportive aux scolaires) : 1 902 €

Retrouvez le compte rendu complet sur www.ville-montrouge.fr, rubrique « Vie municipale ». Prochain conseil municipal mercredi 24 mars

De nouvelles œuvres d'art versées au patrimoine de la Ville



Le 17 octobre dernier, une vente aux enchères a été organisée, permettant aux jeunes artistes du Salon de Montrouge d'entrer en contact avec des acheteurs pour la diffusion de leurs travaux. A cette occasion, la Ville a souhaité marquer son engagement dans cette opération, en

achetant elle-même des œuvres. Il a été posé des options d'achat sur 4 œuvres. Le commissaire priseur, Maître Pierre Cornette de Saint Cyr, ayant accepté d'assurer sa prestation « sans frais », les sommes seront versées directement à l'ordre des artistes, sans commission.



- 1 l'œuvre de Laurent AJINA : « Vitrociti » - oilmarker et acrylique sur toile
- 2 l'œuvre de Nicolas TOURRE : « Noeud pap' » - acrylique et film miroir sur bois
- 3 l'œuvre d'Antoine DOROTTE : « Graven E.T. » gravure sur zinc, pliages
- 4 l'œuvre de Xue Fen CHEN : « Dog » - céramique

Charte d'engagement pour les espaces éco-responsables

La Ville envisage la mise en œuvre d'une charte pour des espaces verts éco-responsables engageant les élus concernés et les jardiniers de la Ville.

Le projet de gestion éco-responsable des espaces verts de la Ville répond à plusieurs objectifs, dont :

- la réduction des nuisances (atmosphériques, sonores...), et des risques (pollution sol, eau...),
- l'économie des ressources naturelles non renouvelables,
- le développement de la faune, de la flore et de la biodiversité.

De telles ambitions impliquent une modification des pratiques quotidiennes, à commencer par l'entretien des espaces

verts. La Municipalité envisage notamment : de réduire significativement l'utilisation de traitements chimiques pour les soins aux végétaux. Parallèlement, seront développées des méthodes alternatives comme la lutte biologique et la lutte intégrée, et sera mise en place une gestion différenciée des espaces avec un entretien adapté en fonction du lieu et de l'usage. La limitation des consommations d'eau et d'énergie, la recherche de la biodiversité font également parties des priorités de la Ville.

zéro phyto
+ zéro engrais chimique
+ de biodiversité
+ d'attention portée sur les sols
- de consommation d'eau

**= espaces verts
éco-responsables !**

Au total, ce sont 25 espaces verts qui sont concernés par cette charte dans un premier temps.